



Enquête auprès des dentistes libéraux

Sondage Ifop pour ASD – URPS Grand Est



Novembre 2017

N° 114985

Contacts Ifop :

Fabienne Gomant / Mathilde Moizo

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

Contacts ASD :

Olivier André / Stéphane Zenou

contact@agird.fr

Sommaire

1 - La méthodologie

2 - Les résultats de l'étude

- A – Les réseaux de soins
- B – Les centres de soins – Loi 1901
- C – La désertification, le départ prématuré en retraite
- D – La prévention, la responsabilisation des patients, le « zéro reste à charge »
- E – La nouvelle convention
- F – Le collectif Agir pour la Santé dentaire

3 - Les principaux enseignements

1 | La méthodologie

Etude réalisée par l'Ifop pour ASD – URPS Chirurgiens Dentistes Grand Est

Echantillon	Méthodologie	Mode de recueil
 L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 601 dentistes libéraux, représentatif de cette profession (hors orthodontistes).	 La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge) après stratification par région d'exercice.	 Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le lieu de travail de ces professionnels du 3 au 15 novembre 2017.

2 | Les résultats de l'étude

A | Les réseaux de soins

QUESTION : D'après ce que vous en savez, est-ce que certains de vos patients... ?

...ont été démarchés par un réseau de soins dentaire
(ex : Santéclair, Kalivia, etc.)



...ont délaissé votre cabinet pour se tourner vers un
praticien partenaire d'un réseau de soins dentaire
(ex : Santéclair, Kalivia, etc.)

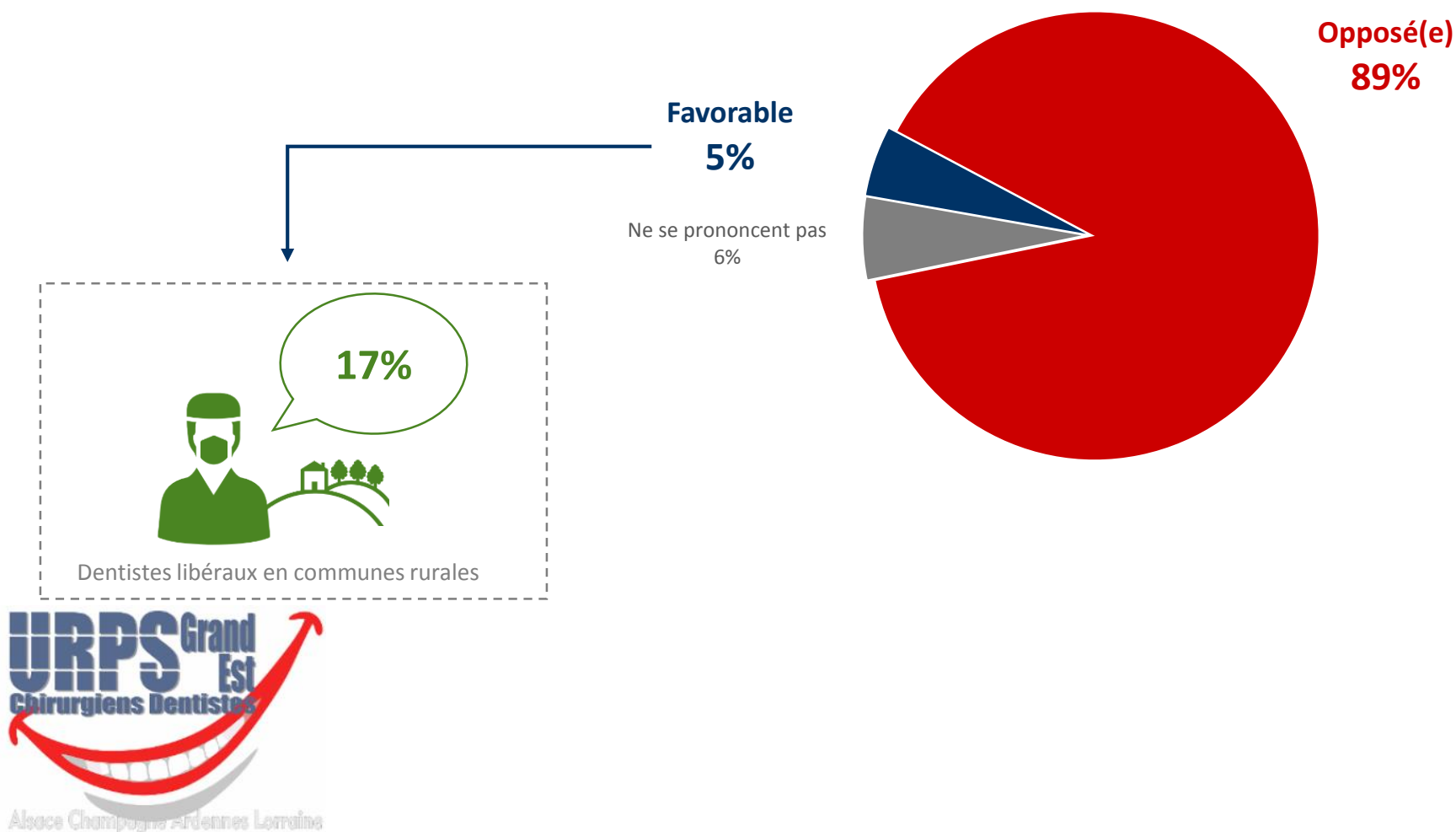


■ Oui

■ Non

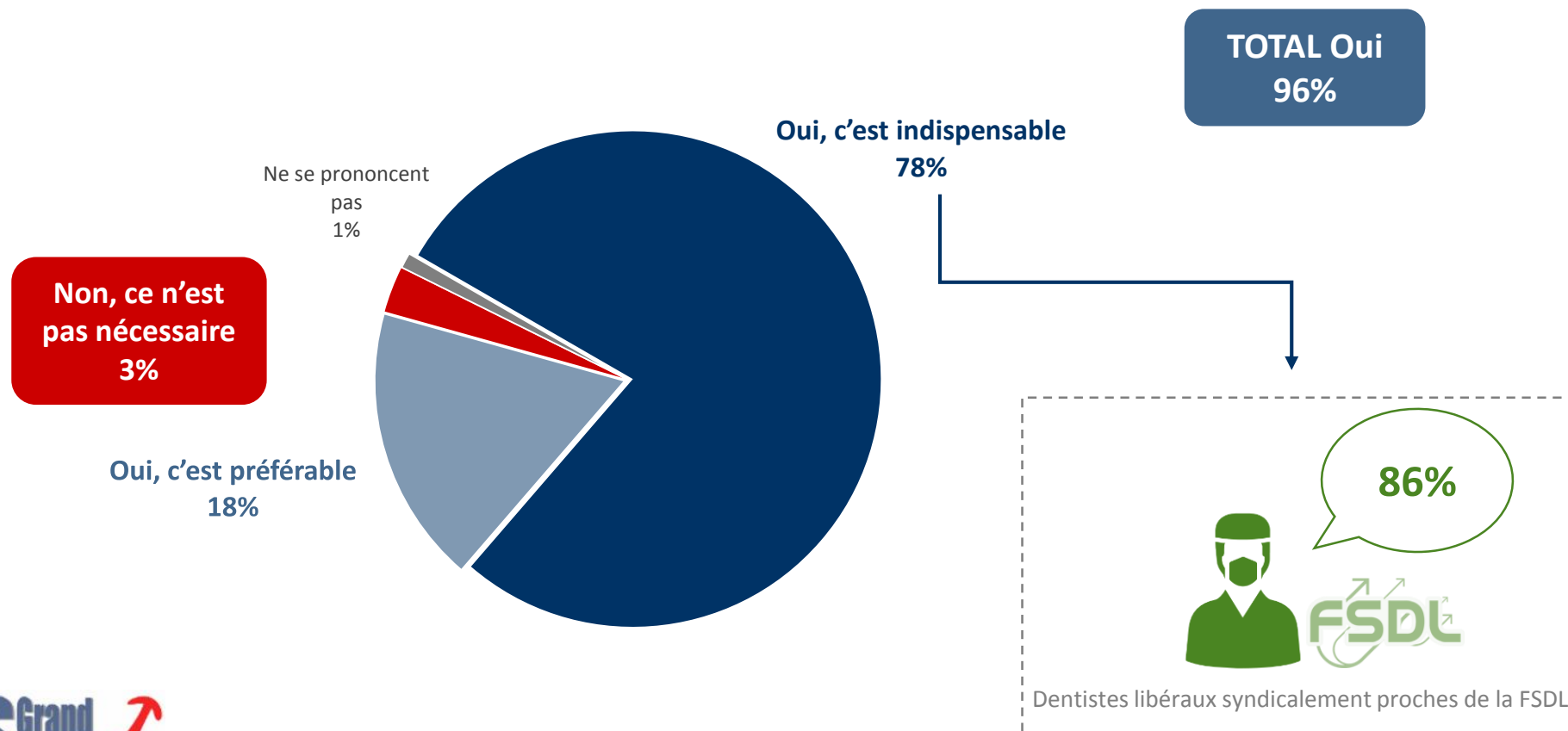
■ Vous ne savez pas

QUESTION : Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé(e) à la pratique des remboursements différenciés par les réseaux de soins (ex : Santéclair, Kalivia, etc.) ?



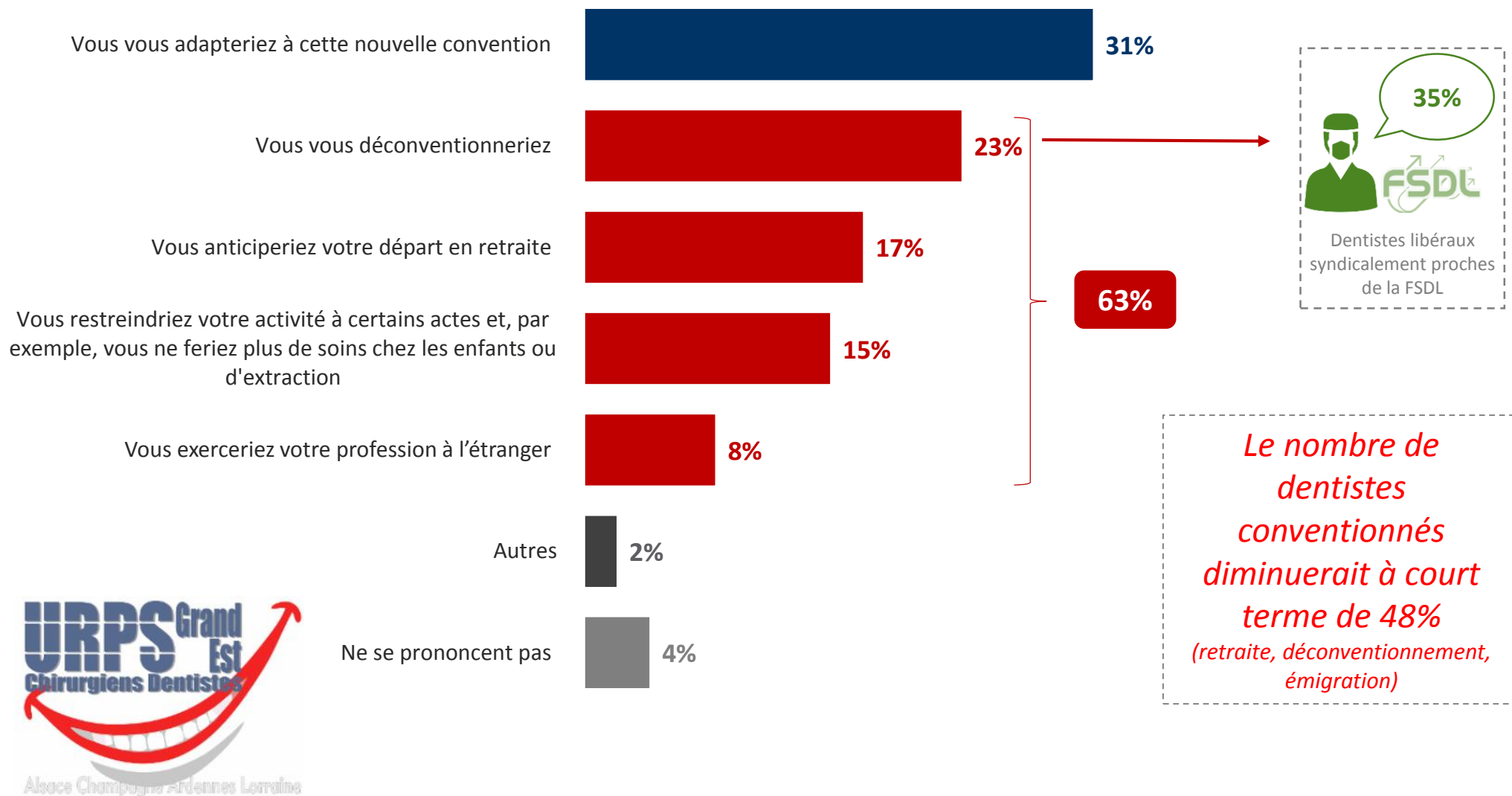
B | Les centres de soins – Loi 1901

QUESTION : Aujourd'hui, une déclaration à l'ARS accompagnée d'un projet d'établissement suffit à elle-seule à l'ouverture d'un centre de soins associatif. Dans le domaine dentaire, pensez-vous que ces centres devraient, à l'avenir, être régulés par l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes ?



C I La désertification, le départ prématuré en retraite

QUESTION : Parlons maintenant des négociations conventionnelles. Si ces négociations aboutissent à un résultat proche du Règlement Arbitral, quelle serait votre réaction ?



QUESTION : Parlons maintenant des négociations conventionnelles. Si ces négociations aboutissent à un résultat proche du Règlement Arbitral, quelle serait votre réaction ?



Dentistes libéraux âgés
de moins de 40 ans

33%

34%

3%

11%

15%

2%

2%

Vous vous adapteriez à cette nouvelle convention

Vous vous déconventionneriez

Vous anticiperiez votre départ en retraite

Vous restreindriez votre activité à certains actes et, par exemple, vous ne feriez plus de soins chez les enfants ou d'extraction

Vous exerceriez votre profession à l'étranger

Autres (préciser)

Ne se prononcent pas



Dentistes libéraux âgés
de 60 ans et plus

25%

12%

50%

9%

2%

-

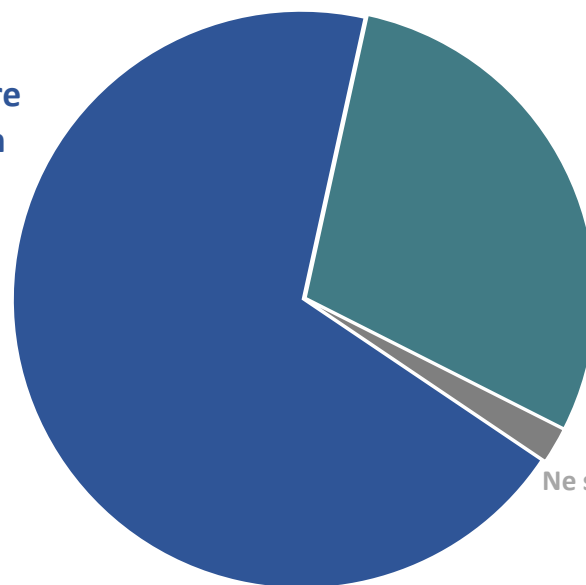
2%

QUESTION : En matière de lutte contre la désertification médicale, parmi les deux opinions suivantes, laquelle se rapproche le plus de la vôtre ?

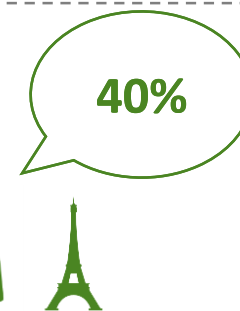
La profession doit faire
des propositions afin
de ne pas se voir
imposer de mesures
coercitives
69%

C'est à l'Etat de mettre en
place des mesures pour
éviter la désertification
médicale
29%

Ne se prononcent pas
2%



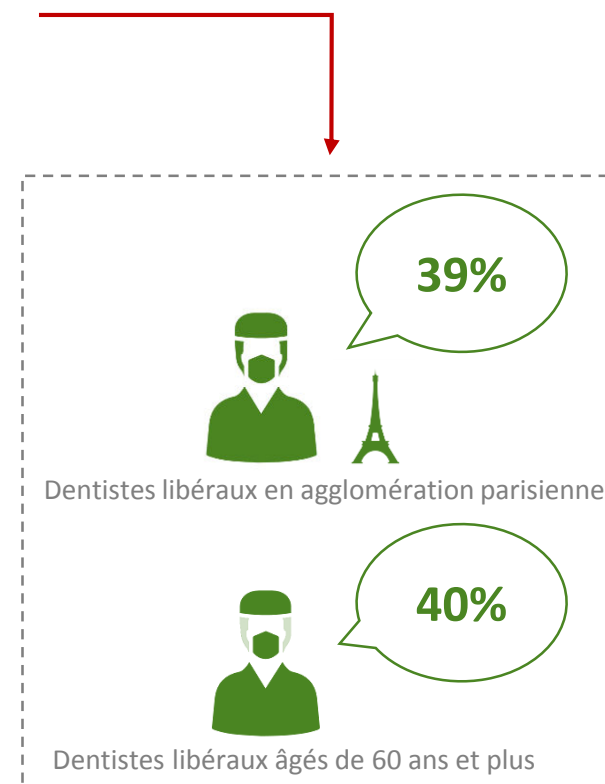
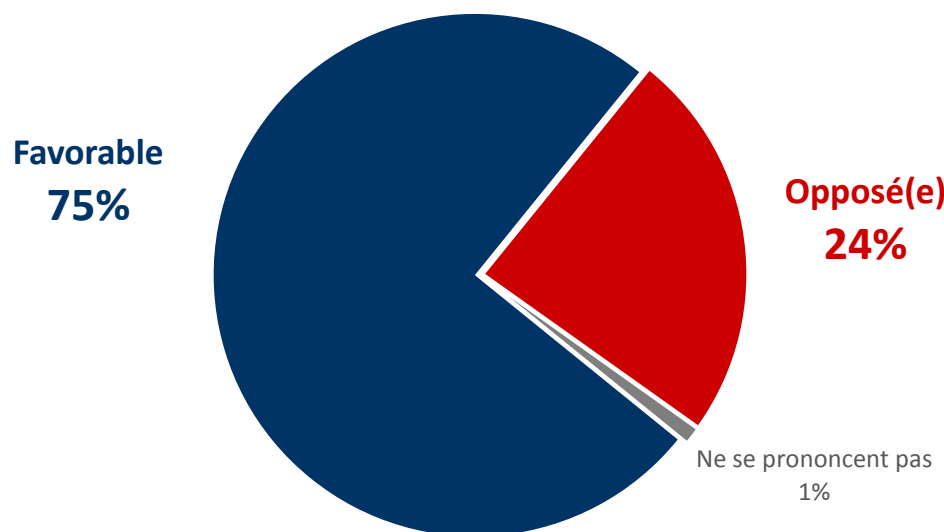
Dentistes libéraux syndicalement proches de la FSDL



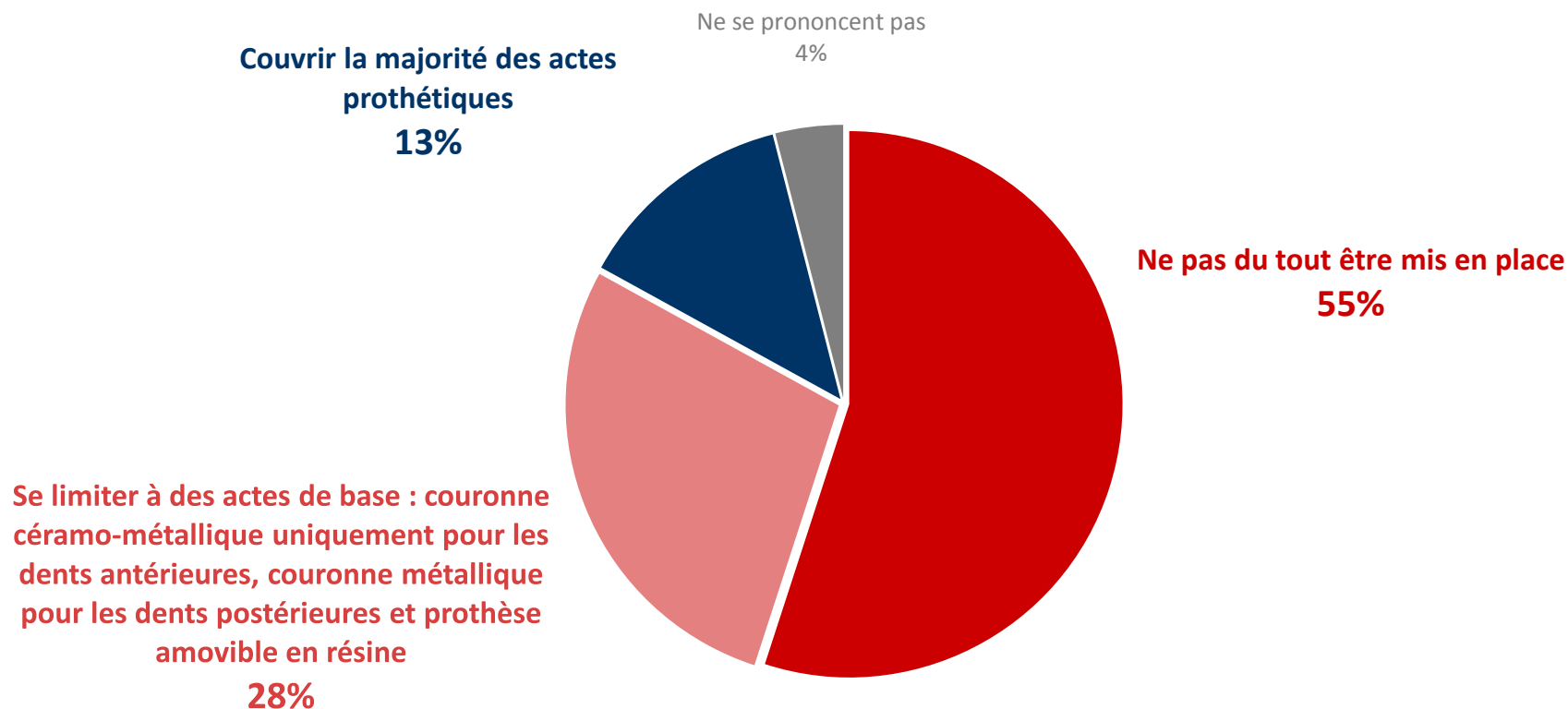
Dentistes libéraux en agglomération parisienne

D | La prévention, la responsabilisation des patients, le « zéro reste à charge »

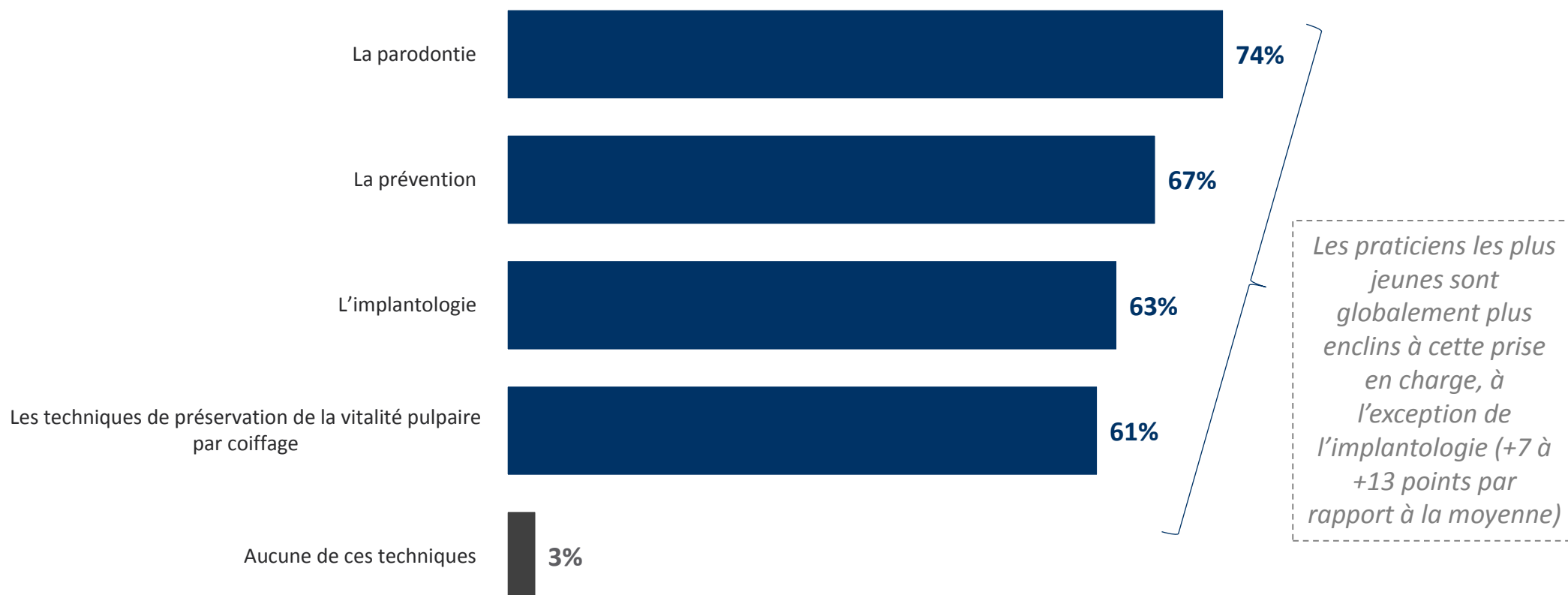
QUESTION : Le taux de participation au programme de prévention M'T dents n'est que de 35%. Dans ces conditions, vous personnellement, seriez-vous favorable ou opposé(e) à l'instauration d'un système de bonus/malus par la Sécurité sociale pour inciter les patients à participer à ce type d'action ?



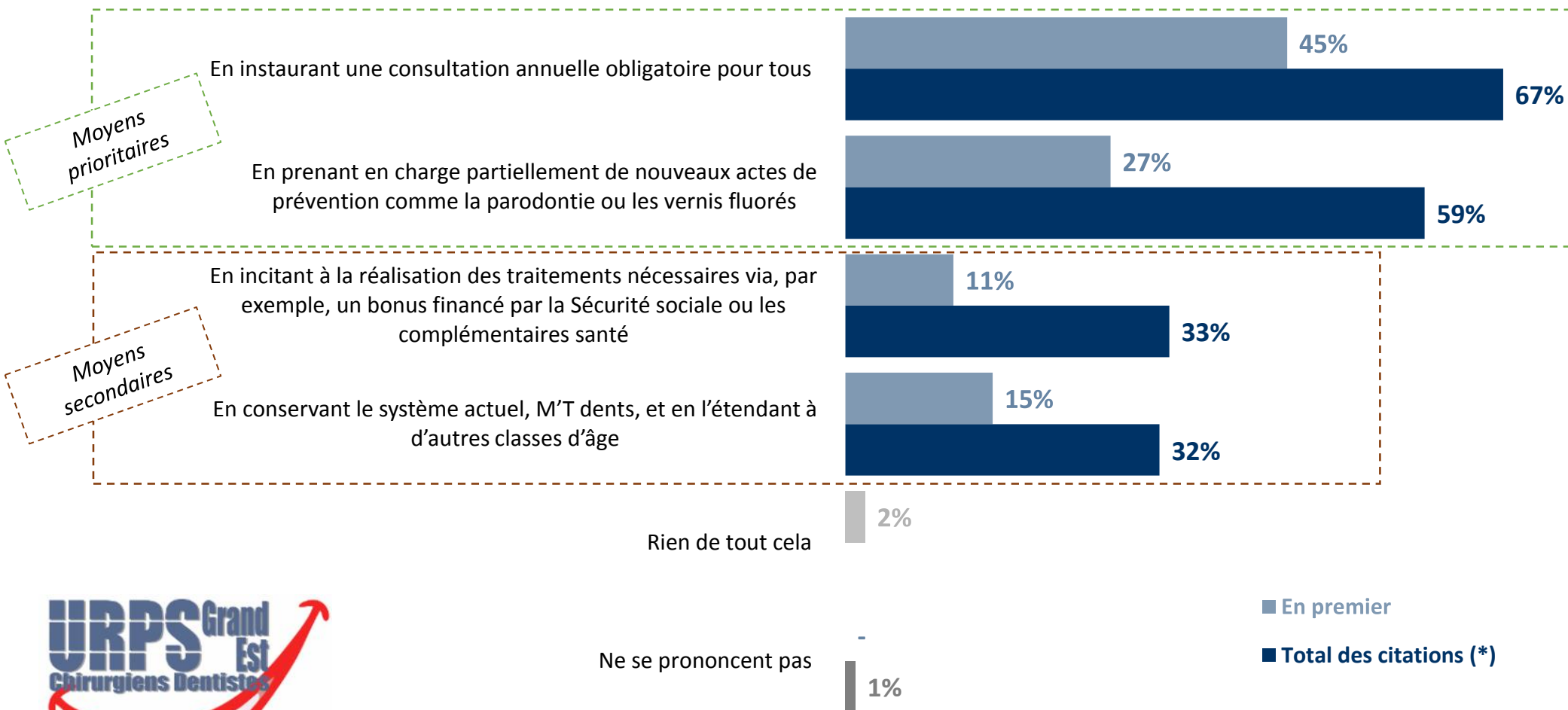
QUESTION : Le Président de la République souhaite mettre en place le « zéro reste à charge », dans le domaine dentaire notamment. Selon vous, cela doit-il... ?



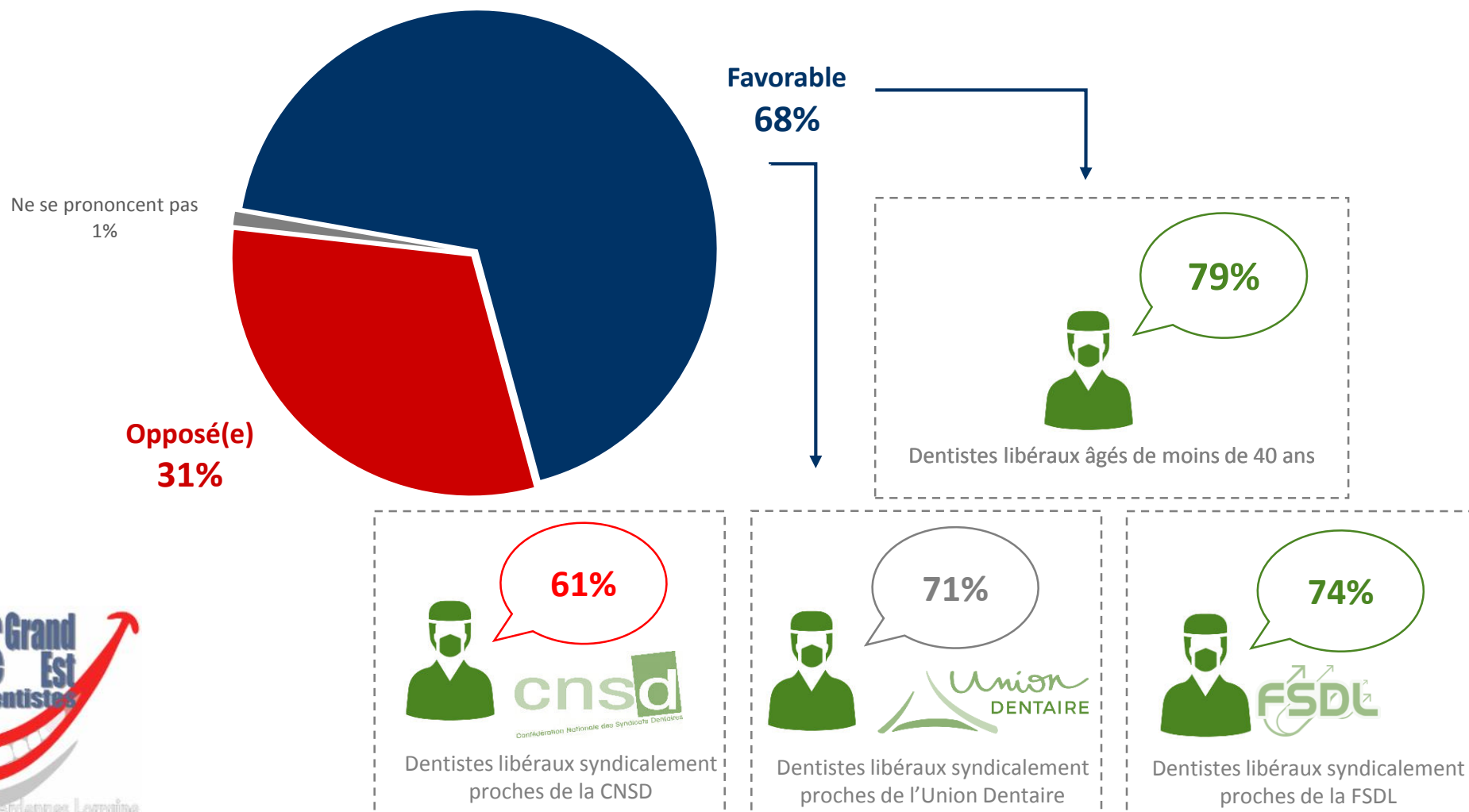
QUESTION : Par ailleurs, quels nouveaux types d'actes souhaiteriez-vous que la Sécurité sociale prenne en charge aujourd'hui ?



QUESTION : Le gouvernement souhaite développer la prévention dentaire. Parmi la liste suivante, quels seraient, selon vous, les deux meilleurs moyens d'y parvenir ? En premier ? En deuxième ?



QUESTION : Etes-vous favorable ou opposé(e) à la création d'un statut d'hygiéniste, assuré par un(e) assistant(e) qualifié(e) en hygiène bucco-dentaire, chargé(e) des démarches préventives et de maintenance, sous le contrôle du chirurgien-dentiste ?



E | La nouvelle convention

QUESTION : Revenons aux négociations conventionnelles. A quel seuil de revalorisation de TOUS les soins opposables accepteriez-vous des plafonds pour les prothèses dentaires ?

Total en faveur des plafonds



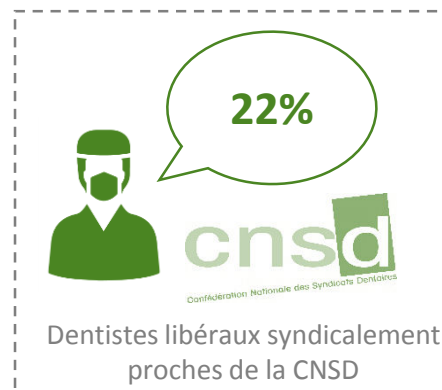
X 1,5 par rapport aux montants actuels



X 2



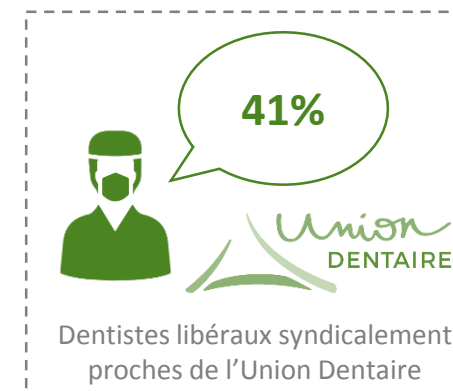
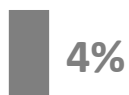
X 3



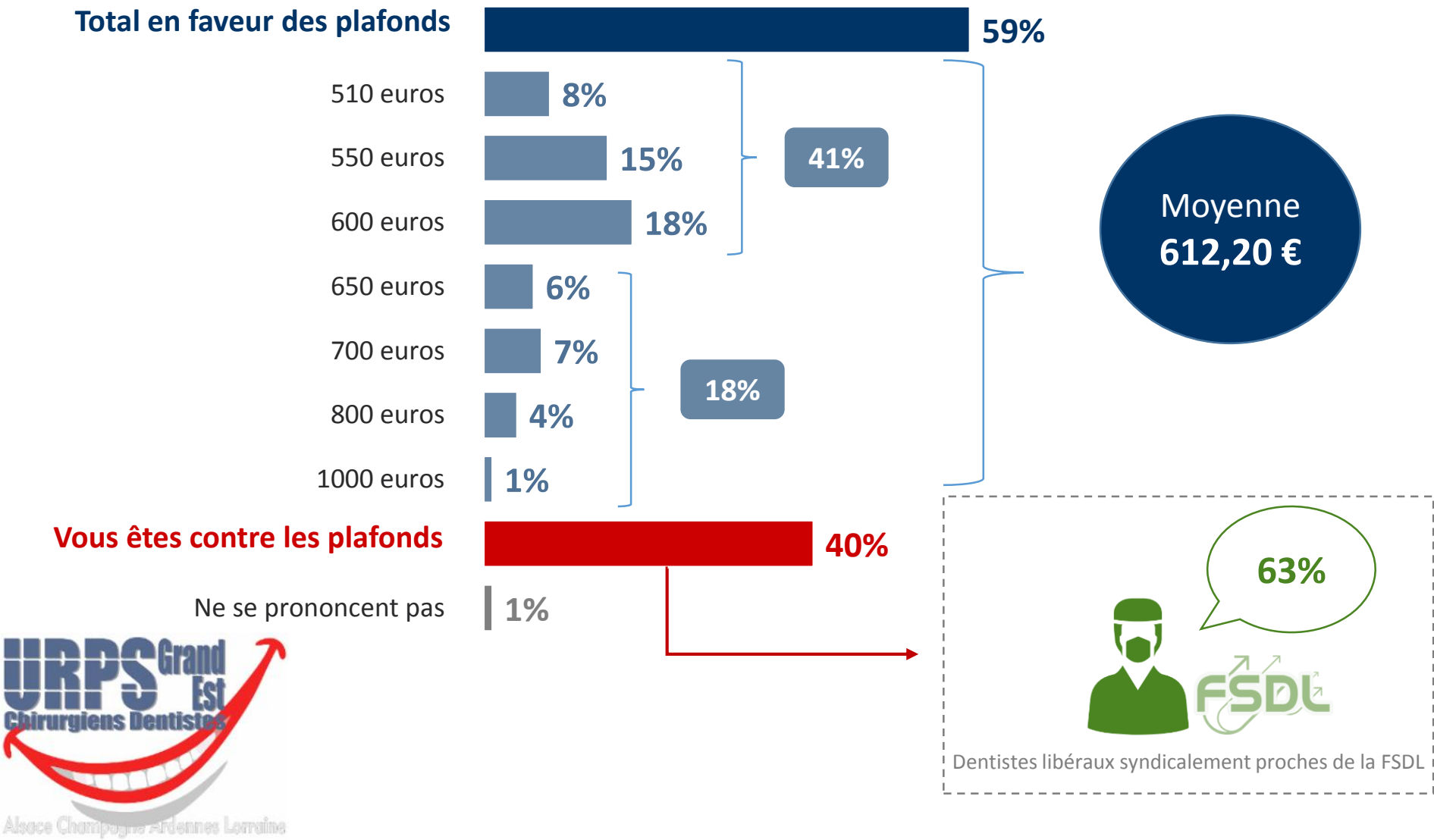
Vous êtes contre les plafonds



Ne se prononcent pas

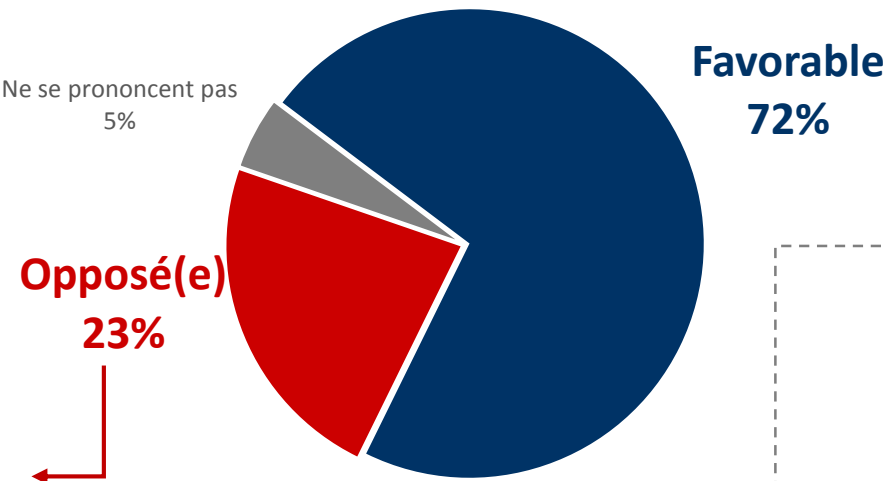


QUESTION : Quel serait selon vous un plafond acceptable pour la couronne céramo-métallique, hors couronne provisoire ?



QUESTION : Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé(e) à la mise en place, pour la profession dentaire, d'un secteur II à honoraires libres, accessible à tous les chirurgiens-dentistes ?

Ensemble



36%

Dentistes libéraux syndicalement proches de la CNSD

34%

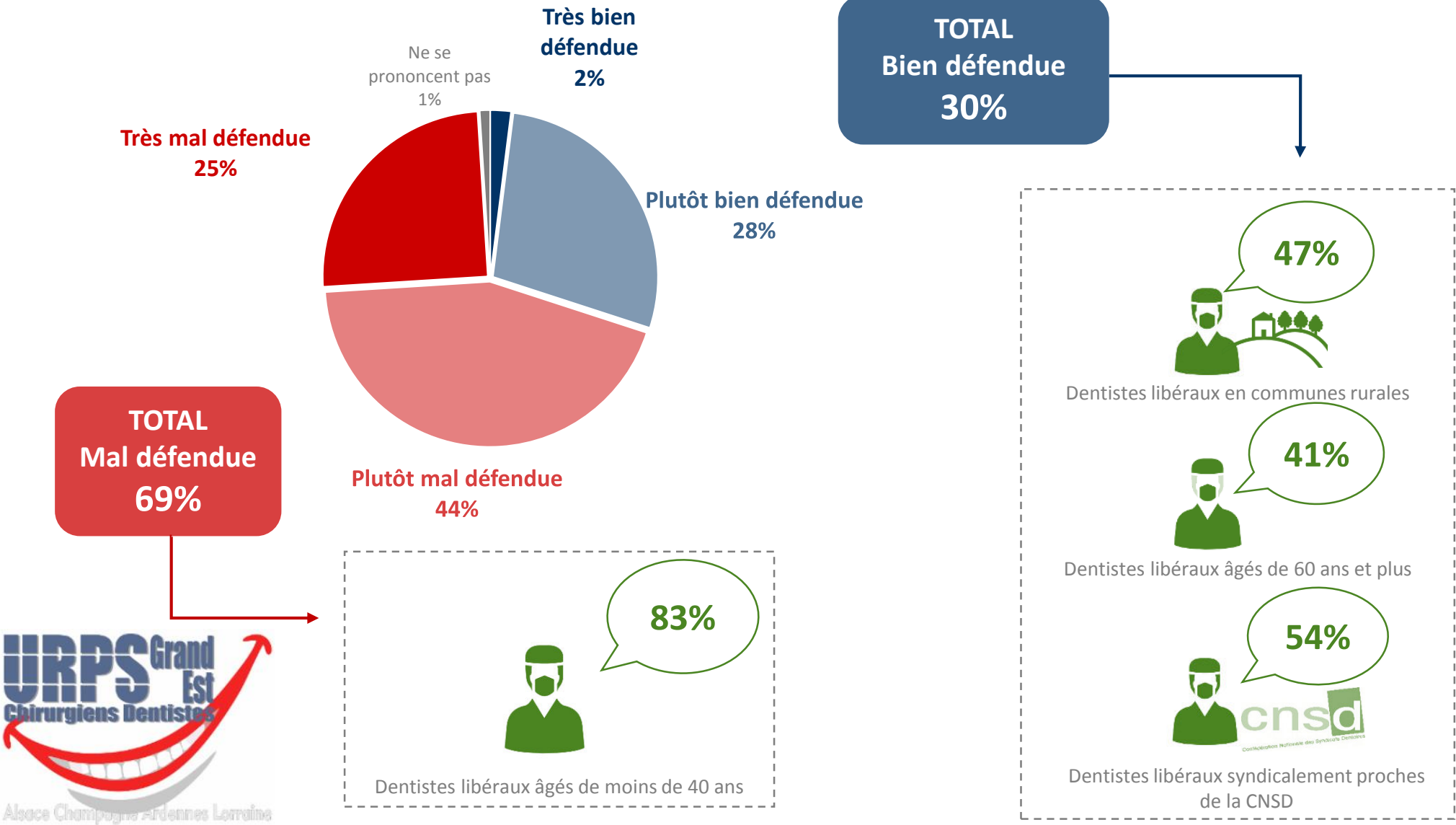
Dentistes libéraux âgés de 60 ans et plus

85%

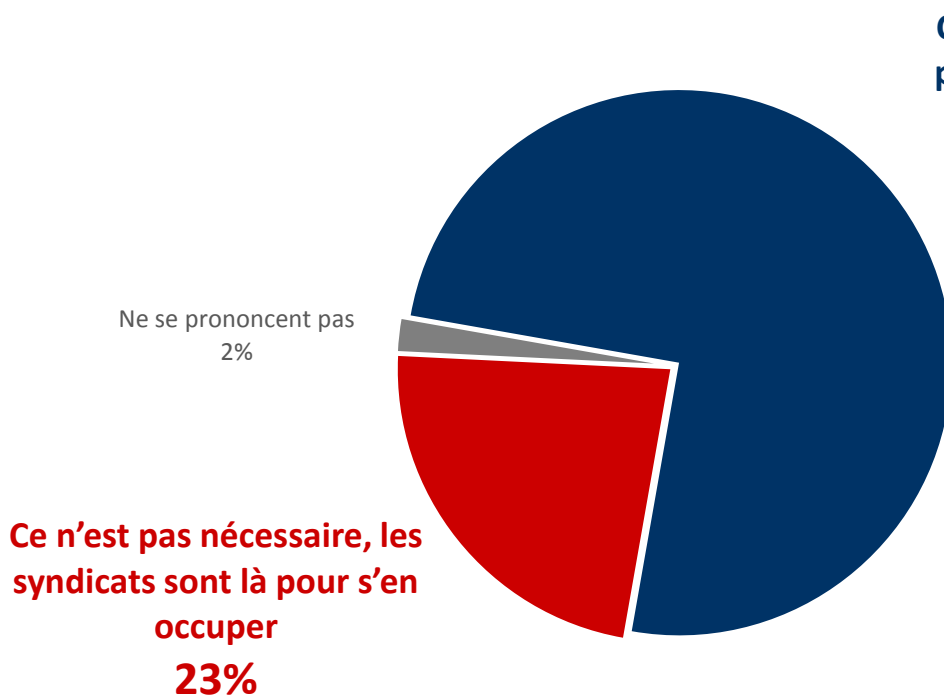
Dentistes libéraux syndicalement proches de la FSDL

F I Le collectif Agir pour la Santé dentaire

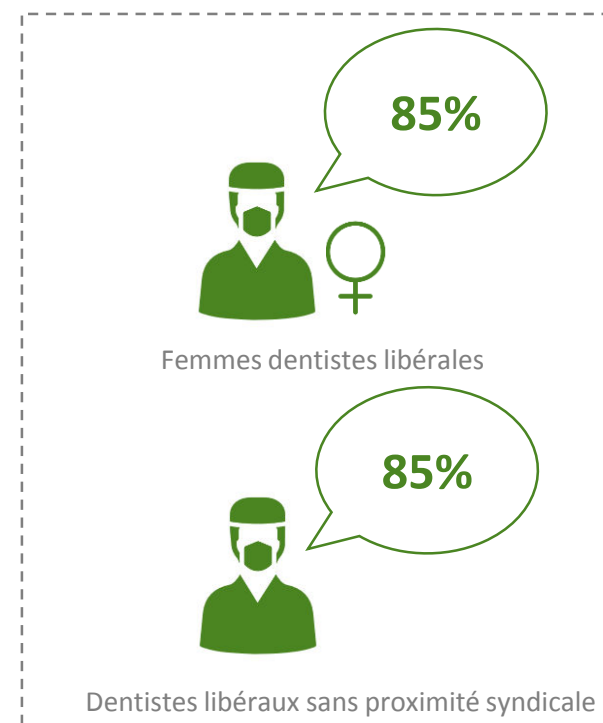
QUESTION : A l'heure actuelle, diriez-vous que l'image de la profession dentaire est bien ou mal défendue par les instances représentatives ?



QUESTION : Que diriez-vous de la création d'un collectif pérenne d'influence et de propositions pour la défense de la profession de chirurgien-dentiste et de la santé dentaire, à la suite des négociations conventionnelles, quelle qu'en soit l'issue ?



C'est une bonne idée, cela permettra de travailler sur de nouvelles problématiques de la profession
75%



	Ensemble (%)
ENSEMBLE	100
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)	
Homme	59
Femme	41
AGE DE L'INTERVIEWE	
Moins de 40 ans	28
40 à 49 ans	20
50 à 59 ans	32
60 ans et plus	20
REGION	
Région parisienne	19
Province	81
Nord est	19
Nord ouest	20
Sud ouest	13
Sud est	29
TAILLE D'UNITE URBAINE	
Communes rurales	10
Agglomération de 2 à 20000 hab.	20
Agglomération de 20 à 100000 hab.	16
Agglomération de 100000 hab. et plus	37
Agglomération parisienne	17
PROXIMITE SYNDICALE	
FSDL	24
CNSD	28
Union Dentaire	9
Autre	3
Aucune	35
Ne se prononcent pas	1
ANCIENNETE DANS LA PROFESSION	
Moins de 10 ans	19
10 ans à moins de 20 ans	19
20 ans à moins de 30 ans	24
Plus de 30 ans	38

3 | Les principaux enseignements

Dans un contexte de mise en place du règlement arbitral en mars 2017, puis de reprise des négociations tarifaires entre les syndicats et l'Assurance maladie depuis 20107, l'association professionnelle ASD et l'URPS de Chirurgiens-Dentistes Grand Est ont souhaité établir un diagnostic des perceptions et attentes des dentistes libéraux (hors orthodontistes) sur un certain nombre d'enjeux.

❖ Une profession en attente d'une meilleure représentation

Les dentistes libéraux s'estiment en grande majorité mal défendus (69%), un sentiment particulièrement criant pour un quart d'entre eux (lesquels se disent « très mal défendus »). Seuls 3 dentistes sur 10 se montrent satisfaits, un contentement que l'on observe davantage en milieu rural (47%), auprès des plus anciens (41% des 60 ans et plus) et au sein de la CNSD (54%). **En revanche, signe de plus fortes attentes de la part de la nouvelle génération de praticiens, c'est un jugement négatif à l'égard des instances représentatives qui fédère les plus jeunes** (83% des moins de 40 ans se considèrent aujourd'hui mal défendus).

Ainsi, les trois quarts des dentistes se montrent ouverts à l'idée de la mise en place d'un collectif pérenne d'influence et de propositions pour la défense de la profession, et ce indépendamment des négociations conventionnelles. Cette dynamique, entrevue comme la possibilité d'investiguer les nouveaux enjeux de la profession, recueille un soutien encore plus fort parmi la gente féminine (85%) ainsi que les praticiens sans proximité syndicale (85%) ou proches de l'Union Dentaire (85%).

❖ Les réseaux et centres de soins : des pratiques inquiétantes pour la profession

Caractérisés par la pratique de remboursements différenciés, les réseaux de soins s'attirent l'inimitié des professionnels libéraux. En effet, 9 dentistes sur 10 (89%) manifestent leur opposition à ce mode d'exercice de l'activité dentaire alors que seuls 5% d'entre eux s'y montrent favorables, une attitude davantage observée en milieu rural (17%). **Cette position apparaît d'autant plus signifiante que ces réseaux de soins semblent avoir pris une place considérable parmi la patientèle des professionnels libéraux :** si 44% d'entre eux estiment que certains de leurs patients se sont désormais tournés vers un praticien partenaire d'un réseau de soins dentaires, plus des deux tiers (68%) savent qu'un certain nombre de leurs patients ont été démarchés.

Quant aux centres de soins associatifs, il va de soi pour la profession que ces structures doivent être soumises au regard de l'Ordre des chirurgiens-dentistes : la quasi-totalité d'entre eux (96%) s'expriment en ce sens. Parmi ceux-ci, plus des trois quarts (78%) estiment même indispensable un tel contrôle, notamment les sympathisants de la FSDL (86%).

❖ Les négociations conventionnelles et le « zéro reste à charge » : sources de certaines crispations

Dans l'hypothèse où l'issue des nouvelles négociations conventionnelles serait en ligne avec le règlement arbitral imposé par le gouvernement, seuls **3 dentistes libéraux sur 10 s'y rangeraient** (31%). En revanche, près d'un quart (23%) envisageraient un déconventionnement (en particulier dans les rangs de la FSDL : 35%), quand 17% avanceraient leur retrait de la vie active et 15% sélectionneraient les types d'actes pratiqués. L'attrait de l'étranger apparaît certes très minoritaire mais non négligeable (8%). Pour autant, cette perspective fait surgir des différences générationnelles : alors que la retraite anticipée est naturellement davantage entrevue par les dentistes âgés d'au moins 60 ans (50%, soit +33 points par rapport à la moyenne de l'échantillon), les jeunes professionnels (moins de 40 ans) manifesteraient une forme d'éloignement de la profession, soit en quittant la convention (34%, +11 points) soit en s'expatriant (15%, +7 points).

Les pratiques tarifaires

Sujet central des négociations conventionnelles, les plafonds de remboursement suscitent des positionnements relativement différenciés. 4 professionnels sur 10 (39%) se montrent disposés à accepter des plafonds pour les prothèses dentaires à condition que ceux-ci soient accompagnés d'une revalorisation de tous les soins opposables. Néanmoins, ces hausses tarifaires devront s'avérer significatives : si 13% se contenteront d'une multiplication par deux des montants actuels (22% des sympathisants de la CNSD), 22% attendent un coefficient de 3 (41% au sein de l'Union Dentaire). **Mais, quoi qu'il en soit, les dentistes libéraux s'expriment majoritairement contre la pratique des plafonds (57%),** en particulier dans l'agglomération parisienne (69%).

Toutefois, ce refus des plafonds s'amoindrit à l'évocation chiffrée des limites concernant la couronne céramo-métallique : une minorité (40%) y demeure opposée (63% des sympathisants de la FSDL). Pour la majorité à même d'envisager le plafonnement (59%), le montant moyen serait de 612 € (plus précisément, 41% évoquent des montants inférieurs ou égaux à 600 €).

Dans ces conditions, l'aspiration des dentistes libéraux à la mise en place d'un secteur II à honoraires libres, accessible à tous les chirurgiens-dentistes, se révèle plutôt évidente : près des trois quarts (72%) y sont favorables, et bien davantage au sein de la FSDL (85%). La position contraire (23%) émane davantage des plus anciens (34% des 60 ans et plus) ainsi que des sympathisants de la CNSD (36%).

Le « zéro reste à charge » et la prise en charge de la Sécurité sociale

Autre sujet brûlant des débats actuels – non circonscrits à la profession dentaire mais concernant l'ensemble de l'univers de la santé – le « zéro reste à charge », promesse de campagne d'Emmanuel Macron pour lutter contre le renoncement aux soins, est majoritairement rejeté par les dentistes libéraux (55%). Seuls 13% accueillent favorablement ce projet et 28% cantonnent leur assentiment à certains actes de base (couronne céramo-métallique uniquement pour les dents antérieures, couronne métallique pour les dents postérieures et prothèse amovible en résine).

Par ailleurs, les dentistes libéraux affichent un souhait majoritaire de faire entrer d'autres actes dans le champ de prise en charge par la Sécurité sociale, à commencer par la parodontie (74%). L'inclusion de la prévention (67%), l'implantologie (63%) et les techniques de préservation de la vitalité pulpaire par coiffage (61%) pourraient également être envisagée.

❖ Une dynamique majoritairement positive de la part des praticiens quant à l'évolution de la profession

Parallèlement, les dentistes interrogés se montrent plutôt concernés par l'enjeu de la désertification médicale, près de 7 sur 10 d'entre eux (69%) ressentant la nécessité de se monter proactif sur le sujet sous peine de se retrouver dans une situation imposée. C'est au sein de la FSDL que cette dynamique s'observe le plus (82%). La position inverse, visant à laisser cette mission à l'Etat (29%), est particulièrement défendue en agglomération parisienne (40%).

En matière de prévention, diverses pistes semblent pouvoir être étudiées dans le but d'en favoriser l'efficacité :

Du côté des patients

- **L'instauration d'un système de bonus/malus** par la Sécurité sociale pour inciter les patients à participer à des programmes de prévention tels que « M'T dents », qui recueille l'adhésion des trois quarts des dentistes interrogés (le rejet de cette proposition (24%) est davantage exprimé par les professionnels de 60 ans et plus et en agglomération parisienne : 39% à 40%) ;
- **L'instauration d'une consultation annuelle obligatoire** (67%) ou **la prise en charge partielle de nouveaux actes** de prévention tels que la parodontie ou les vernis fluorés (59%) ;

Du côté des praticiens

- Ou encore la mise en place au sein du cabinet dentaire d'un statut d'hygiéniste afin d'assurer les démarches de prévention et de maintenance : près de 7 dentistes sur 10 y sont favorables (68%), notamment les plus jeunes (79% des moins de 40 ans)

❖ En conclusion : des craintes communes et générationnelles

Une large majorité des chirurgiens-dentistes n'accepte pas l'idée de plafonds, et surtout pas sans contreparties : réévaluation conséquente de tous les actes ou mise en place d'un secteur II. Cela se traduit pour la moitié des praticiens les plus âgés par la possibilité de prendre une retraite anticipée, alors que les plus jeunes envisagent de façon très importante, un déconventionnement ou une expatriation. **Ainsi, au total, le nombre de chirurgiens-dentistes conventionnés se verrait divisé par deux à court terme si ce type de convention venait à s'appliquer, entraînant une accentuation très rapide du phénomène de désertification et de perte d'accès aux soins dentaires pour les Français.**